



Envoyé en préfecture le 16/10/2024  
Reçu en préfecture le 16/10/2024  
Publié le   
ID : 038-213804990-20241016-D\_04\_14102024-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 04 octobre 2024 par la Première Adjointe sortante, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Lucie BALMET, Dominique PICAVEZ, Marijane GEISSLER, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Michel PLEUCHOT, Philippe LUYAT, Frédéric MAUGIRON, Sandrine BOSCARO, Patrick GUIGNIER

Excusés : Valérie ESCOFFIER, pouvoir donné à Michel MARTOIA - Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN

Nombre de suffrages exprimés : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

## Délibération n° D\_04\_14102024

### Objet : Désignation de conseillers municipaux délégués

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Madame le Maire rappelle que la création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du conseil municipal. Elle rappelle que 4 postes de conseillers délégués avaient été créés en 2020. Elle propose de conserver 2 postes de conseiller municipal délégué.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Approuve la création de 2 postes de Conseiller municipal délégué.

Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision.

Le Maire,  
Valérie CHALLON.

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication à la mairie  
le 16 octobre 2024  
Le Maire, Valérie CHALLON.*

